



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectificatifs
Liste des écoles et des établissements d'enseignement français
à l'étranger homologués - Année scolaire 2021-2022**

L'annexe de l'arrêté du 21 juin 2021 est modifiée comme suit :

1° La ligne

Pays	Ville	Etablissement	Ecole	Collège	Lycée	Observations
Maroc	Casablanca	Lycée Français Guy de Maupassant	*	*		

est remplacée par la ligne :

Pays	Ville	Etablissement	Ecole	Collège	Lycée	Observations
Maroc	Casablanca	Lycée Français Guy de Maupassant	*	*	*	Lycée : voie générale et voie technologique (série STMG)

2° La ligne

Maroc	Casablanca	Ecole internationale	*	*	*	Lycée : voie générale et voie technologique (série STMG)
-------	------------	----------------------	---	---	---	--

est remplacée par la ligne :

Maroc	Casablanca	Ecole française internationale de Casablanca	*	*		
-------	------------	--	---	---	--	--

3° Entre les lignes

Maroc	Mohammedia	Groupe scolaire Claude Monet	*	*		Ecole : classes de MS au CM2 uniquement
-------	------------	------------------------------	---	---	--	---

Maroc	Oujda	Groupe Scolaire Sandrinéo	*	*		Section sur programmes français Ecole : classes de MS au CM2
--------------	--------------	----------------------------------	---	---	--	---

Est ajoutée la ligne

Pays	Ville	Etablissement	Ecole	Collège	Lycée	Observations
Maroc	Nador	Ecole Paul Riquet	*			

Ces rectificatifs modifiant l'arrêté du 22 juin 2021 feront l'objet d'un arrêté modificatif publié au J.O.R.F.

19/08/2021